

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 29 août 2014, ainsi que de nombreuses informations de rentrée.  
Bonne lecture à tous.

Le Conseil Municipal



03 84 94 16 63

[mairie-anjeux@orange.fr](mailto:mairie-anjeux@orange.fr)

Permanence du secrétariat : **mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Permanence des élus : **samedi de 11h à 12h**

**Présents** : MONNEY Joël – BARTHELEMY Pascal – BALLAY Christelle – CHOLLEY Georges – PERRIN Yvette – ARMAND Isabelle – COLLAS Louis – PETITGENET Sylvain - AUGUSTO Manuel – VOIRIN Martine

**Absent excusé** : JATTEAU Fabrice      Mme Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

### **Véhicule communal « kangoo »**

La seule et unique proposition de rachat à ce jour s'élève à 200 €. L'ensemble du Conseil accepte cette offre.

### **Dégradation table du Planey**

Joël MONNEY a effectué une demande de devis de produits spécifiques pour la restauration de la table. Le coût de leur achat sera pris en charge par la communauté de communes de la Hte Comté qui est propriétaire de la table, à charge pour la commune de poser ces produits.

### **Brûlage d'ordures aux Fouillies**

Suite au dépôt sauvage et au brûlage d'une grosse quantité d'ordures ménagères aux Fouillies Sylvain PETITGENET a déposé une plainte en gendarmerie. A ce jour la commune n'a pas de nouvelles de ce dossier.

### **Chemin du Bois brûlé**

Un dépôt de sciure et de crottin a été observé. Des renseignements seront pris pour éviter la répétition de ce dépôt.

### **AIIS**

L'adhésion sollicitée en début d'année non réglée à ce jour sera régularisée. 9 pour et 1 abstention

### **Salle communale**

Lors de la location de la salle le bris, la dégradation de l'équipement et des locaux ne peuvent être facturés que sur délibération du Conseil Municipal. A l'unanimité des membres présents le conseil décide d'inclure à l'équipement facturable les extincteurs et les couverts.

La poubelle mise à disposition lors de la location de la salle sera munie d'un cadenas.

### **Haute Comté et aménagement numérique**

La Communauté de communes de la Haute Comté se rapproche du département pour organiser l'aménagement numérique de la région : soit la commune garde la compétence et gère elle-même ce dossier, soit elle transfère cette compétence à la Haute Comté qui se charge d'aménager l'ensemble de son territoire.

Délibération du Conseil : 8 pour, 1 contre, 1 abstention.

### **Enquête sur la qualité de l'accès au numérique**

Un document visant à déterminer la qualité du réseau numérique a été adressé à la commune. Une réponse précise à cette enquête paraît aléatoire. Globalement le réseau est satisfaisant même si quelques lenteurs se remarquent.

### **Eclairage public**

Une ampoule de lampadaire grillée a été signalée rue du Tilleul. Une autre, rue de la Tour, est également défectueuse. Le changement des ampoules interviendra après vérification totale du réseau.

### **Demande de subvention**

Le souvenir français sollicite une subvention pour l'année 2014. Le Conseil décline à l'unanimité cette demande.

### **Travaux logement communal**

- Appartement

Quelques retards dans les travaux ont conduit à une location effective à compter du mois d'août.

- Installation gaz

A l'heure actuelle une citerne de gaz alimente à la fois l'appartement et l'ancienne salle de classe. Le seul compteur existant chiffre le gaz consommé par l'appartement. Le gaz acheté par la commune est refacturé au locataire. La complexité de la refacturation du gaz dont l'unité de mesure varie entre l'achat et la revente est une potentielle source à problèmes pour la commune en cas de litige avec le locataire.

Un changement de contrat avec Total gaz a été étudié. La cuve aérienne sera remplacée par une cuve enterrée dotée de deux compteurs pour différencier la consommation de l'appartement de celle du rez-de-chaussée. Ces travaux sont entièrement pris en charge par Total gaz. De plus, la société remboursera à la commune la somme de 1000 €, correspondant au montant de la caution de la cuve aérienne. Le remplissage régulier de la cuve sera à la charge de Total gaz qui facturera directement et séparément le locataire et la commune selon leurs consommations respectives.

Le raccordement des compteurs aux chaudières est à la charge de la commune. L'examen de l'installation actuelle a révélé de nombreux aspects non conformes, à la fois dans le tracé et dans les techniques utilisées. Ce raccordement doit être refait pour un montant évalué sur devis à 2000 €. Le coût de ces travaux sera atténué par l'encaissement de la caution d'un montant de 1000 €, ainsi que par un geste commercial de Total gaz que l'artisan consulté, M. COLLEUIL accepte aimablement de nous rétrocéder.

Dans la perspective de ces travaux et devant l'état de la clôture, le grillage entourant l'ancienne école a été enlevé.

### **Visite du lagunage par le Conseil Général**

Un membre du Conseil Général a effectué une visite complète du système d'assainissement communal ; il a fourni de nombreuses explications à Sylvain PETITGENET et Pascal BARTHELEMY sur le fonctionnement des pompes, des bacs (dégraisseur et désableur) et du lagunage.

- L'entretien régulier permet d'assurer la longévité et le bon fonctionnement de l'installation. Les bacs et les pompes de relevage sont à nettoyer par la commune tous les ans. A cet effet, des arrivées d'eau prévues dans la conception de l'installation seront à présent utilisées.
- Les témoins lumineux de fonctionnement des pompes seront remis en état pour une meilleure visibilité du fonctionnement.
- Les lentilles présentes en surface des bassins créent un écran et ralentissent la photosynthèse, l'idéal est de les enlever mécaniquement. Louis COLLAS propose de tenter de les hacher, Sylvain PETITGENET se renseignera sur cette question auprès de Conseil Général.
- Le premier bassin du lagunage présente des îlots de remontées de matières, caractéristiques d'un bassin saturé. Généralement un tel bassin doit être curé tous les 10 ans. Prévu pour une capacité de 220 habitants notre réseau d'assainissement a déjà 15 ans et n'a jamais été curé, cette opération fait donc partie de l'entretien normal même si son coût n'a jamais été prévu. Pour garantir un fonctionnement cohérent de la prochaine tranche décennale ce coût sera intégré aux futurs budgets assainissement.

Procédure de curage : les arrivées de liquides et matières sont détournées vers le second bassin. Les boues sont extraites et mises à sécher. Leur analyse détermine ensuite les contraintes obligatoires de leur destination : épandage agricole, station de traitement ou, pour des boues de très mauvaises qualités (métaux lourds...) : incinération.

### **Date de nettoyage du ruisseau**

La date du 4 octobre est fixée pour le faucardage. Les volontaires pourront se rassembler devant la mairie à 8 h 30, équipés, selon leurs possibilités, de crochets.

## Bois communaux

- Georges CHOLLEY et Joël MONNEY se sont inscrits à une réunion d'information le 5 septembre sur le travail illégal.
- La prochaine vente des bois d'Anjeux aura lieu le 24 septembre.
- La date limite d'inscription à l'affouage est fixée au 10 septembre.
- Pour attribuer aux affouagistes une première partie des bois une opération de marquage des cimes de la parcelle 6 sera organisée le samedi 13 septembre à partir de 8 h 30.
- A l'heure actuelle, la commune dispose pour les affouagistes de griffages, de cimes déjà coupées ainsi que de cimes qui seront disponibles après la vente de septembre, permettant de proposer des parts déjà conséquentes. Les propositions de bois destiné à l'affouage par l'ONF seront donc revues à la baisse, les bois debout resteront encore debout cette année.
- Des chablis à façonner peuvent être proposés à la vente, en premier lieu aux habitants du village puis aux particuliers extérieurs qui en sollicitent l'autorisation.

## Aménagement de la mairie pour l'accès des handicapés

Joël MONNEY demande des nouvelles de ce dossier ; cette obligation reste d'actualité, M. le Maire Sylvain PETITGENET pourra apporter davantage d'informations lors de la prochaine réunion du Conseil.

Isabelle ARMAND transmet une demande relative au plan des parcelles de bois, pour permettre à chacun de se situer une copie sera transmise à chaque affouagiste.

Manuel AUGUSTO signale la gêne occasionnée par les noisetiers à la sortie du village sur la route de Cuve, Martine VOIRIN se charge de contacter les propriétaires.

La séance est levée à 23 h 10.

---

# L'AGENDA COMMUNAL

**Samedi 6 septembre** : cérémonie du 70<sup>ème</sup> anniversaire du **parachutage à Pont-du-bois/Peu d'Acquet** à la stèle. Début de la cérémonie 14h45. Nombreux intervenants, exposition et verre de l'amitié.

**Dimanche 7 septembre** : cérémonie du 70<sup>ème</sup> anniversaire « **Maquis 82** » 9h15 début de la cérémonie au Monument des Fusillés (cimetière de Corre), 10h30 messe à l'église de Magny les Jussey, 11h45 cérémonie à la stèle suivi du vin d'honneur.

**Mercredi 10 septembre** : date limite d'inscription à l'affouage.

**Samedi 13 septembre** : **marquage du bois** rendez-vous devant la mairie à 8h30.

**19-20 et 21 septembre** : **Journées du patrimoine**. Pour la première fois dans notre secteur ces journées sont organisées avec le soutien de la communauté de commune de la Haute Comté. A cette occasion Brigitte ROCHELANDAIS présentera une **conférence sur la sorcellerie** à la **Salle de Jasney, vendredi 19 septembre à 18 h00**.

**Samedi 4 octobre** : **nettoyage du ruisseau** rendez-vous devant la mairie à 8h30.

**Samedi 11 octobre** : **atelier jus de pommes**, location pour la journée par la commune du matériel de l'AIIS ; les habitants intéressés pourront broyer, presser et pasteuriser gratuitement leurs pommes. (Prévoir les récipients de collecte, bouteilles et/ou bidons)

# INFORMATIONS DIVERSES

## Transports bus pour tous

Le Conseil Général a communiqué les horaires des transports qui desservent notre commune : « ces services sont mis en place à l'intention des élèves, mais sont **ouverts à TOUT AUTRE USAGER**, muni d'un billet pouvant être acheté à bord du véhicule, dans la limite des places disponibles. »

Plusieurs formules sont disponibles : billet simple à 2€ ou tarif réduit à 1€50, carnet de 10 billets à 1€50, carte mensuelle à 50€ ou 35€ au tarif réduit. L'ensemble des horaires des services de transport sont consultables à l'adresse suivante : [www.cg70.fr](http://www.cg70.fr) (rubrique e-services) et affichées dans la vitrine de l'abribus.

## Allocation et bourses d'études du Conseil Général

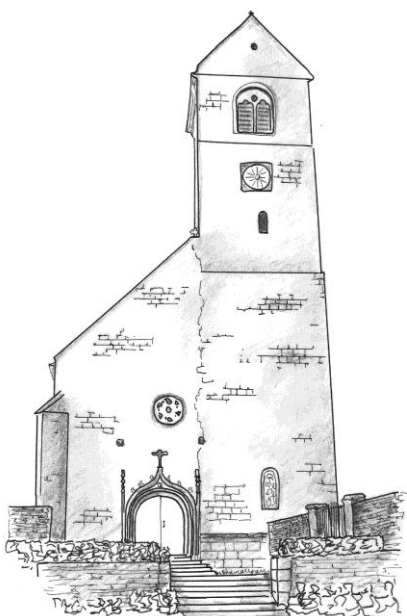
A savoir, diverses bourses et aides avant et après le baccalauréat sont accordées par le Conseil Général pour les études, le transport... Renseignements détaillés en mairie ou auprès de Conseil Général (03 84 95 78 81) ou sur le site [www.cg70.fr](http://www.cg70.fr) Rubrique « e-services ».

## Poste à pourvoir

Le Syndicat Intercommunal Scolaire recherche un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour travailler en classe, auprès des enseignants du Pôle éducatif des prés fleuris de Boulogne. (Remplacement d'un départ en retraite fin 2014) Le poste à pourvoir est de 15 h hebdomadaire. Vous pouvez adresser votre CV et votre lettre de candidature à Sylvain PETITGENET, président du syndicat.

## Appel à volontaires : vente de brioches au profit de l'ADAPEI

L'ADAPEI (Association départementale des parents et amis de personnes déficientes intellectuelles) organise sa traditionnelle vente de brioches du 8 au 12 octobre 2014. Si vous souhaitez devenir bénévole pour cette association durant cette opération (2h... 2 jours..., dans le village ou plus loin...) prenez contact auprès de M. Jacques ROUY, 29 avenue du Bois 70220 FOUGEROLLES, Tél : 03.84.49.58.82.



### *L'église d'Anjeux*

*Atypique, avec son clocher excentré et son toit en bâtière, l'église d'Anjeux est un témoin muet des heures douloureuses du village puisqu'elle est datée des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles.*

*Malgré les reprises et les modifications de maçonnerie, l'édifice est remarquable d'homogénéité. On y retrouve des éléments caractéristiques du gothique flamboyant : une voûte sur croisée d'ogives, l'absence de chapiteaux et l'ondulation des ouvertures de la partie supérieure des baies rappelant l'aspect d'une flamme agitée par le vent.*